



Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250923-2025_160_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Achat camion VL benne occasion / Société RENAULT DEFEUILLE AUTOMOBILES PAYS DE GEX / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC - SD)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour l'achat d'un camion VL benne d'occasion,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé le 08 juillet 2025 par courriel à 5 entreprises, que la date limite de remise des offres était fixée au 10 septembre 2025 à 12h00, que 2 plis ont été réceptionnés dans les délais,

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise RENAULT DEFEUILLE AUTOMOBILES PAYS DE GEX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 26 673.76 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise RENAULT DEFEUILLE AUTOMOBILES PAYS DE GEX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 26 673.76 € TTC, concernant l'achat d'un camion VL benne d'occasion,

✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 23 septembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 24J septembre 2025, publiée en ligne sur le site internet de la Ville le 24 septembre 2025.